



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

Vesoul, le 26 AOUT 2015

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental des territoires par
intérim à

Service environnement
et risques

Cellule crise, risques
et déchets

Référence

Mesdames et Messieurs
les Maires de la Haute-Saône

Affaire suivie par
CORNET Françoise
03 63 37 93 59
francoise.cornet@haute-
saone.gouv.fr

Objet : Sécheresse

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Suite au bilan effectué ce jeudi 20 août par la cellule de veille départementale, la situation hydrologique du département reste précaire. Des niveaux historiques ont été atteints, similaires à ceux de l'année 2003. Aussi, les mesures de restriction prises par l'arrêté préfectoral du 7 août 2015 dont vous avez été destinataires sont maintenues.

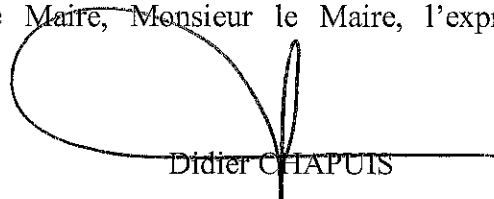
Ces interdictions portent sur l'usage des eaux des réseaux publics et l'usage des eaux superficielles, eaux de sources ou de nappes ou de puits. **Elles ne s'appliquent pas à l'utilisation de l'eau des réserves artificielles constituées préalablement à la publication de l'arrêté du 10 juillet dernier (retenues collinaires, réserves d'eaux de pluie...).** Concernant ces réserves artificielles, seules les restrictions horaires s'appliquent (interdit de 8h à 20h).

Je vous rappelle que l'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés (**y compris jardinières et bacs à fleurs**) et jardins d'agrément est interdit. **Seul l'arrosage des potagers privés est autorisé de 20 h à 8 h.**

Le suivi dans l'application de ces restrictions repose sur une veille des services de l'État et sur une implication forte des élus de proximité en votre qualité d'officier de police judiciaire. Il vous appartient donc de relever toute infraction observée sur votre commune.

Pour toute question relative à l'application de ces restrictions, vous pouvez contacter par voie électronique le service Environnement et Risques de la DDT : ddt-ser@haute-saone.gouv.fr

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.



Didier CHAPUIS

Copie transmise à : SSTC, cellule eau